

Décision du Maire

N° 2025-249

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : INVITÉ D'HONNEUR DU MARCHÉ DE NOËL - LOCATION STUDIO POUR « LA CONFRÉRIE DE LA POMME DU LIMOUSIN »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'à l'occasion du Marché de Noël, la Ville reçoit comme tous les ans un invité d'honneur, que pour l'année 2025, la Municipalité a invité la Corrèze ;
- Considérant que conformément à la convention de partenariat conclue entre l'occupant et la Ville, l'hébergement des exposants invités d'honneur est pris en charge par la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a proposé aux adhérents de l'association représentée par Monsieur BESSE Francis de loger dans un studio en location auprès d'un privé, situé au 7 rue des Pervenches 25200 GRAND CHARMONT ;
- Considérant que Madame MOREIRA Ines a accepté de louer son appartement à la Ville de Montbéliard afin qu'elle le mette à disposition des exposants invités dans le cadre de la manifestation des Lumières de Noël.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De louer le studio de Madame MOREIRA Ines dans le cadre d'un bail à usage d'habitation aux conditions suivantes : **du 18 novembre 2025 au 27 décembre 2025**
- Loyer : 1 500 euros charges comprises
- Cet appartement est destiné à son habitation exclusive et à destination des membres de « LA CONFRERIE DE LA POMMME DU LIMOUSIN » conformément à la convention de partenariat

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Fait à Montbéliard, le lundi 24 Novembre 2025

Déposée en Sous-Préfecture le : 25/11/2025
Affichée le : 25/11/2025



Eddie STAMPONE

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com